



SEANCE DU VENDREDI 9 DÉCEMBRE 2022

Date de convocation
le : 02/12/2022

NOMBRE DE
CONSEILLERS :
EXERCICE : 15.
PRÉSENTS : 14.
VOTANTS : 15.

L'an deux mille-vingt-deux, le neuf décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bidache dûment convoqué s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-François LASSERRE, Maire.

Etaient présents : M. LASSERRE Jean-François, Mme HOUET Muriel, M. CALLIAN Remy, Mme CANDERATZ Catherine, M. AMIANO Nicolas, Mme LATAILLADE Emilie, M. DALLEMANE Michel, Mme HARISPURE Elodie, M. PÉTRISSANS Christian, Mme CHAUVEL Anne, Mme LATHIERE Marie-Ann, Mme COURTADE Sandrine, M. LUCMARET Laurent et M DUPIN Frédéric.

Absente : Mme POUSSADE Marion.

Procuration : Mme POUSSADE Marion à M. LUCMARET Laurent.

Secrétaire de séance : Mme LATAILLADE Emilie.

Objet :

**Projet
Immobilier
Privé – route de
came**

Mme HARISPURE Elodie s'est retirée de la salle et n'a pas participé au débat.

2 privés ont un projet immobilier route de Came, sur un terrain jouxtant celui du projet de la Commune / Office public de l'habitat 64. Ce projet immobilier privé « Parc du Lihoury » regrouperait 4 bâtiments R+1 avec 44 logements avec une SHAB moyenne de 63 m². Les bâtiments et la voirie suivent les courbes de topo naturelles du terrain.

Ce terrain étant mis en vente enclavé, l'accès se ferait par la voirie du futur lotissement communal.

Le Maire a rappelé les échanges entre élus lors des réunions précédentes.

Le Maire précise qu'il faut continuer à accueillir de nouveaux habitants tout en maîtrisant l'augmentation du nombre d'habitant afin de préserver le cadre de vie et l'âme de village.

Le Maire invite l'ensemble des élus à partager leur point de vue.

Le nombre de logements prévus semblent trop important et entraînerait une hausse trop rapide du nombre d'habitant.

Ces 44 logements engendreraient un flux dense de voitures qui dégraderaient le cadre de vie du futur lotissement communal.

Si des projets similaires voyaient le jour sur d'autres terrains privés en zone constructible, cela augmenterait très fortement le nombre d'habitants avec une concentration exclusivement dans le centre bourg.

D'après l'avis consultatif de l'ABF, ce projet est complémentaire et cohérent avec celui de la Commune/Office 64 (logements collectifs proche du centre-bourg, puis logements individuels).

Ce projet peut paraître important mais cela permettrait de rattraper le déficit de logements accumulé depuis plusieurs années.

Si le projet est fait en partenariat avec celui de la commune, cela pourra permettre une économie pour les travaux VRD.

Dans ce projet, il n'est pas envisagé d'avoir une part de logements sociaux.

Le Maire demande aux élus s'ils sont favorables à ce projet.

Le Maire suggère de voter à bulletin secret.

14 bulletins ont été décomptés avec 1 abstention, 9 non et 4 oui.

*Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le
12/12/2022*

*Formalités de publicité
effectuées le 16/12/2022*

*Pour copie certifiée
conforme à l'original.
A Bidache,*

Le Maire,



SEANCE DU VENDREDI 9 DÉCEMBRE 2022

Aussi, une déclaration d'intention d'aliéner a été déposée la semaine dernière concernant un achat de 1,18 hectare pour 555 000 € soit 47 € / m².

Il y a une incohérence entre les différents documents de la DIA qui fait apparaître une surface de 15 237 m² pour 555 000 € soit 36,42 € / m².

Les élus doivent réfléchir afin de se prononcer ultérieurement sur deux points :

- la préemption du terrain ;
- proposer aux porteurs de projet de réfléchir à un projet immobilier moins important.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ÉMET un avis défavorable à ce projet ;

AUTORISE le Maire à signer tous les actes afférents à cette décision.

Adopté à la majorité des membres votants.

Jean-François LASSERRE
Maire de Bidache

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de modifier certains articles du budget principal afin de régulariser certaines opérations d'ordre.

Il est ainsi proposé :

Recette section d'investissement

cpté 16878 (041) intérieur section - 21306.12

cpté 168758 (041) intérieur section + 21306.12

cpté 168758 (040) section à section -21306.12

Dépense section d'investissement

CPTÉ 27638 (040) section à section - 21306.12€

Objet :

**Décision
Modificative
N°2 – Budget
Principal**

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE les modifications apportées au Budget Primitif 2022 du Budget principal ainsi que la nouvelle répartition des crédits par chapitre budgétaire en résultant ;

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires.

Adopté à l'unanimité des membres votants.

**Jean-François LASSERRE
Maire de Bidache**

*Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le
12/12/2022*

*Formalités de publicité
effectuées le 16/12/2022*

*Pour copie certifiée
conforme à l'original.
A Bidache,*

Le Maire,

La Commune de Bidache a pour projet de rénover et réaménager l'ensemble du rez-de-chaussée du bâtiment mairie.

En effet, il est envisagé d'assurer la réfection de la salle de réunion (avec sonorisation, éclairage et mobilier), l'accueil (banque d'accueil), le secrétariat de mairie, le bureau du Maire, les bureaux prêtés aux différents organismes (psychologue, assistantes sociales, mission locale, ...) avec cloisonnement et changements de bureaux.

Il est prévu également de refaire la peinture extérieure du bâtiment ainsi que de changer les volets.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'Etat pour une demande de subvention dans le cadre de la DETR « Aménagement et rénovation de bâtiments communaux » - Priorité 3.

Objet :

Demande de subvention – DETR 2023 – Rénovation et réaménagement du rdc du bâtiment mairie

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION

DÉPENSES H.T.

RECETTES H.T.

Travaux :

- Peinture extérieure	19 518,05 €
- Volets	42 945,00 €
- Sol	10 843,10 €
- Peinture intérieure	9 816,37 €
- Plâtrerie	13 092,84 €
- Electricité / Chauffage	17 119,00 €
- Cloisons	20 620,00 €
- Aménagement cuisine	2 482,71 €
- Banque d'accueil	11 045,00 €
- Mobiliers	10 668,00 €
- Stores	2 527,38 €
- Fibre et baies brasage	4 230,20 €

Subventions sollicitées :
 DETR : 82 450,00 €

Autofinancement :
 Fonds propres : 82 457,65 €

TOTAL HT 164 907,65 €

PLANNING PREVISIONNEL

Début des Travaux : 01/03/2023

Fin des Travaux : 31/07/2023

*Certifié exécutoire
 Reçu en Préfecture le
 12/12/2022*

*Formalités de publicité
 effectuées le 16/12/2022*

*Pour copie certifiée conforme
 à l'original.
 A Bidache,*

Le Maire,



SEANCE DU VENDREDI 9 DÉCEMBRE 2022

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DONNE un avis favorable à la réalisation du projet ;

SOLLICITE une subvention DETR auprès de l'Etat ;

PRECISE que sans l'octroi de subventions les travaux ne pourront être réalisés.

Adopté à l'unanimité des membres votants.

Jean-François LASSERRE
Maire de Bidache

La Commune de Bidache a pour projet de développer l'espace multisports situé allée du parc des sports et de mettre aux normes d'accessibilité la salle polyvalente.

A ce jour, cet espace accueille une piscine, un terrain de tennis, un terrain de football, une piste d'athlétisme et une salle multisports type mur à gauche.

Cet espace, en centre bourg, est idéalement situé étant à proximité de l'école, du collège et de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

La commune est propriétaire de l'ensemble des parcelles des équipements évoqués et projetés.

Objet :

Demande de subvention – DSIL 2023 – Espace multisports et mise aux normes de la salle polyvalente

Il s'agit de développer cet espace en :

- créant un mini terrain de football synthétique derrière le terrain de foot ;
- agrandissant la salle multisports afin d'y créer un dojo ;
- construisant un padel derrière ce même terrain de foot.

Actuellement, cet équipement multisports accueille les collégiens et les adhérents de diverses associations (pelote basque, football, tennis, ...). Ils ont besoin d'espaces supplémentaires afin de proposer une activité complète toute l'année, pour tous les âges.

A titre d'exemple, actuellement le club de foot est obligé d'aller à Came, ville voisine, pour pouvoir assurer l'ensemble des entraînements. Il y a en effet actuellement trop d'adhérents pour exercer un entraînement optimal sur l'unique terrain de football.

Les associations (kempo drakkar, yoseikan budo, danse, cirque, ...) qui occuperont le dojo sont actuellement dans une salle peu adaptée à la pratique de leur sport, non chauffée et sans accès aux personnes à mobilité réduite. Le nouveau dojo pourra accueillir dans un bel espace chauffé toute personne intéressée sans distinction. Ils pourront profiter également des vestiaires et sanitaires de la salle multisports. Les sanitaires seront aussi rénovés pour répondre aux normes d'accessibilité.

Lors de la dernière assemblée générale de l'association de tennis en janvier 2022, les membres ont exprimé leur désir de créer un padel à Bidache. Les élus aimeraient accéder à leur requête. C'est un club dynamique avec de plus en plus d'adhérents d'année en année. C'est un équipement qui n'existe pas aux environs. De nombreuses personnes semblent intéressées.

*Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le
12/12/2022*

*Formalités de publicité
effectuées le 16/12/2022*

*Pour copie certifiée conforme
à l'original.
A Bidache,*

Le Maire,

L'ensemble de ces structures pourra continuer à accueillir les écoliers de Bidache, les collégiens du pays de Bidache (dont le collège est situé à Bidache) ainsi que les enfants de l'ALSH.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION

DÉPENSES H.T.

- Dojo (avec sanitaires) 61 694,28 €
- Terrain football 117 321,00 €
- Padel 75 092,00 €

RECETTES H.T.

Subventions sollicitées :

ANS : 50 800,00 € (20%)

CD64 : 50 800,00 € (20%)

DSIL : 101 500,00 € (40%)

Autofinancement :

Fonds propres : 51 007,28 € (20%)

TOTAL HT 254 107,28 €

PLANNING PREVISIONNEL

Début des Travaux : 01/04/2023

Fin des Travaux : 31/12/2023

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'Etat pour une demande de subvention dans le cadre de la DSIL et répondre ainsi à plusieurs priorités nationales : mise aux normes des équipements publics (dojo et sanitaires salle polyvalente) – priorité 2 et réalisation d'équipements publics rendu nécessaire par l'accroissement du nombre d'habitants (terrain de football et padel) – priorité 6.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DONNE un avis favorable à la réalisation du projet ;

SOLLICITE une subvention DSIL auprès de l'Etat ;

PRECISE que sans l'octroi de subventions les travaux ne pourront être réalisés.

Adopté à l'unanimité des membres votants.

Jean-François LASSERRE
Maire de Bidache

Vu l'article 3-1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité,

Considérant que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un Adjoint Technique polyvalent pour appuyer les services techniques,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi temporaire à temps complet d'Adjoint Technique pour appuyer les agents du service technique (entretien espaces verts – voie publique – bâtiments). L'emploi serait créé pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023. Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

Objet :

**Création d'un
emploi non
permanent
Service Technique**

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE la création d'un emploi non permanent à temps complet d'Adjoint Technique pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Contenu du poste : entretien espaces verts – voie publique – bâtiments – préparation manifestation.

Temps hebdomadaire : 35h/semaine en moyenne ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit contrat de travail selon les dispositions précitées ;

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Adopté à l'unanimité des membres votants.

**Jean-François LASSERRE
Maire de Bidache**

*Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le
12/12/2022*

*Formalités de publicité
effectuées le 16/12/2022*

*Pour copie certifiée conforme à
l'original.
A Bidache,*

Le Maire,



SEANCE DU VENDREDI 9 DÉCEMBRE 2022

Récapitulatif des délibérations de la séance du vendredi 09/12/2022 :

- N°59-2022 : Projet Immobilier Privé Route de Came ;
- N°60-2022 : Décision Modificative N°2 ;
- N°61-2022 : Demande subvention – DETR 2023 - Rénovation et réaménagement du bâtiment mairie ;
- N°62-2022 : Demande de subvention – DSIL 2023 – Développement espaces multisports et mise aux normes de la salle polyvalente ;
- N°63-2022 : Création d'un emploi non permanent Service Technique.

Séance levée à 23h05.

Jean-François LASSERRE
Maire de Bidache

Questions diverses :

- Le projet d'adhérer à la charte de promotion des langues régionales sera soumis au prochain conseil municipal. Après interrogation des services de l'Union Européenne, il est possible de suggérer ses propres articles afin de s'approprier davantage ce document ;
- Projet d'accueillir un spectacle à Bidache en 2023 :
 - * Spectacle Hommage à Federico Garcia Lorca 400 € TTC proposé par la médiathèque départementale des Pyrénées-Atlantiques.
 - * Spectacle troupe de théâtre Saint-Palais avec 2 bidachots : intéressé pour présenter leur nouveau spectacle en 2023 (début des répétitions en janvier). Elle viendrait gratuitement. Il faudrait uniquement les aider pour le transport et l'installation des décors ;
- Service mutualisé adressage proposé par la CAPB pour la mise à jour pour 500€/an. Géo64 dont on est déjà adhérent propose un service similaire sans surcoût – déjà mis en place ;
- Service intramuros : Arancou et Sames y ont adhéré. Came et Bardos sont en train d'y adhérer. Les administrés cochent les communes pour lesquelles ils veulent recevoir de l'info, des événements et notamment les alertes (inondations, dangers sur route...). Le pôle passera par les canaux des communes pour l'info pratique (ouverture / fermeture de services, inscriptions...). Les élus ne préfèrent pas y souscrire pour ne pas faire doublon avec la page Facebook ;
- Offre réseaux transport collectif : modification ligne existante – itinéraire différent place du fronton pour éviter demi-tour rond-point ?
- Autolaveuse pour ménage école - 2 900 € HT à l'achat et 3 3342,72 € en leasing. Les élus ont choisi l'option d'achat ;
- Téléphonie / internet (mairie – école - biblio) : changement avec raccordement fibre :
- Copieur : achat, location ou conservation des anciens ? Les élus préfèrent essayer sans contrat de maintenance en conservant les copieurs actuels dont de la commune est propriétaire;
- Eclairage Public Bourg : nuit avec un luminaire sur 2 éteint mis en place (quelques nouvelles décorations semblent dysfonctionner rue des jardins et certains avaient des branchements défectueux). Il est proposé de couper de 00h à 6h la rue Saint-Jacques, l'allée du parc des sports et devant la résidence autonome ;
- ALSH sera accueilli dans les locaux de l'école les mercredis et les vacances scolaires à partir de janvier 2023 ;
- Projet le long de la place du Fronton : proposition de mission de maîtrise d'œuvre. Des précisions ont été demandées pour l'estimation des travaux (100 000 € HT) ;
- Atelier des artistes : il est proposé une location de 6 mois à un tiers du prix pour tendre progressivement vers le plein tarif en vigueur ;
- Marché de Noël municipal le samedi 17/12 de 10h à 20h ;
- Cérémonie des vœux le vendredi 13 janvier à 19h30 avec remise des trophées Corisande et Iceaga (5 joueurs de pelote champions de France) ;
- Repas des aînés (65 ans et plus) 22/01/2023 à 12h au sein de la salle des fêtes.



SEANCE DU VENDREDI 9 DÉCEMBRE 2022

Jean-François LASSERRE
Maire de Bidache